

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 954^e
SÉANCE**

Mercredi 29 septembre 1965,
à 15 h 15



NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Déclaration du Président	3
Election du Vice-Président	3
Election du Rapporteur	3
Organisation des travaux de la Commission . . .	3

Président: M. Pierre FORTHOMME
(Belgique).

Déclaration du Président

1. Le PRÉSIDENT remercie la Commission du grand honneur qu'elle lui a fait, à lui et à son pays, en lui confiant la présidence et souhaite particulièrement la bienvenue aux représentants de la Gambie, des îles Maldives et de Singapour, qui participent aux travaux de la Commission pour la première fois.

Election du Vice-Président

2. M. FERNANDINI (Pérou) propose la candidature de M. Silva (Chili).

3. M. CHAMMAS (Liban), M. TEMBOURY (Espagne) et M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) appuient cette proposition.

M. Silva (Chili) est élu vice-président par acclamation.

Election du Rapporteur

4. M. KUMI (Ghana) propose la candidature de M. Ramaholimihaso (Madagascar).

5. M. QUEREJAZU (Bolivie) et M. NOURI (Irak) appuient cette proposition.

M. Ramaholimihaso (Madagascar) est élu rapporteur par acclamation.

Organisation des travaux de la Commission
(A/C.2/225; A/C.2/L.788)

6. Le PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur la lettre du Président de l'Assemblée générale (A/C.2/225), où figurent les points de l'ordre du jour renvoyés à la Deuxième Commission, ainsi que sur sa propre note concernant l'organisation des travaux (A/C.2/L.788).

7. Le temps dont dispose la Commission pour un programme aussi chargé est très limité. Si la Commission commence ses travaux le 5 octobre et les termine le 14 décembre, elle pourra tenir

65 à 70 séances, tout au plus. Le Président suggère que la Commission commence le 5 octobre par la déclaration du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales et qu'elle entende, jusqu'au 23 octobre, des déclarations générales sur les points de l'ordre du jour qui intéressent particulièrement les diverses délégations; pendant ce temps, les délégations sont invitées à activer leurs consultations sur les questions que doit débattre la Commission. Le Président suggère par ailleurs que la Commission adopte les propositions concernant la clôture des travaux qui figurent au paragraphe 9 de sa note.

Il en est ainsi décidé.

8. M. TETTAMANTI (Argentine) dit que le calendrier approuvé permettra à la Commission d'accorder à chaque question l'attention qu'elle mérite. Il semble cependant que les travaux du Fonds spécial ainsi que ceux du Programme élargi d'assistance technique seront sérieusement entravés si l'examen de la question de la fusion de leurs activités en un Programme des Nations Unies pour le développement (point 51) est différé jusqu'à un stade très avancé de la session, et c'est ce qui se passera s'il est précédé par deux semaines de déclarations générales. Dès que les consultations officieuses entre les délégations auront abouti à un accord général, la Commission devrait donc faire en sorte que cette question soit traitée au cours de la période affectée aux déclarations générales.

9. M. MAGOMBE (République-Unie de Tanzanie) appuie la suggestion du représentant de l'Argentine. En donnant la priorité au point 51, la Commission pourrait peut-être examiner en même temps le point 38 (Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique destinés aux pays en voie de développement), le point 39 (Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies) et le point 49 (Situation et opérations du Fonds spécial), et alléger ainsi son programme chargé.

10. M. TELL (Jordanie) pense également qu'il faudrait interrompre les déclarations générales pour permettre d'examiner la fusion envisagée. Les organismes intéressés ont besoin d'une décision rapide à ce sujet afin de pouvoir poursuivre leurs programmes présents et à venir.

11. La délégation jordanienne a approuvé les propositions du Président étant donné les difficultés qui sont propres à la vingtième session, mais espère qu'à l'avenir il n'y aura pas de discussion générale à la Commission.

12. M. MEMMI (Tunisie) déclare que sa délégation est, elle aussi, en faveur de la suggestion faite par le représentant de l'Argentine.

13. M. CAMAZ de MAGALHÃES (Brésil) fait remarquer que, étant donné que la fusion envisagée a déjà été discutée par le Conseil économique et social et aurait dû l'être par l'Assemblée générale lors de sa dix-neuvième session, il importe qu'il n'y ait pas de nouveaux retards. Il est, de plus, dans l'intérêt des pays en voie de développement que l'on examine au début de la session le programme unifié de développement en question. La délégation brésilienne appuie donc la suggestion tendant à ce que la Commission s'occupe du point 51 en priorité.

14. M. DJOUDI (Algérie) partage l'avis des orateurs qui l'ont précédé. Quant à l'organisation générale des travaux de la Commission, sa délégation préférerait que les déclarations générales commencent le 6 octobre, étant donné que, jusqu'à cette date, les représentants d'un certain nombre de pays, y compris le sien, se trouveront à Washington, où ils doivent assister à l'assemblée de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

15. M. TARDOS (Hongrie) dit que, si l'on doit interrompre les déclarations générales pour examiner le point 51, la date proposée pour leur conclusion, le 23 octobre, devra être modifiée. En outre, on semble déterminé à ne pas examiner les différents points de l'ordre du jour après les déclarations générales et à passer immédiatement aux projets de résolution; en ce cas, il est important que les délégations sachent si les projets de résolution seront examinés dans l'ordre où ils seront déposés, ou dans l'ordre prévu dans la note du Président (A/C.2/L.788). Si, comme le représentant de la République-Unie de Tanzanie l'a proposé, les points 38, 39 et 49 doivent être examinés en même temps que le point 51, plusieurs projets de résolution seront sans aucun doute présentés à la Commission avant la fin des déclarations générales.

16. M. CHAMMAS (Liban) souligne que les consultations officieuses qui doivent avoir lieu entre les délégations peuvent très bien ne pas aboutir à une position commune à l'égard de la fusion proposée. Il serait donc prématuré de décider que la Commission interrompra les déclarations générales afin de donner la priorité à ce point. La Commission devrait suspendre la discussion de cette question jusqu'à ce que les consultations officieuses révèlent qu'un accord est intervenu.

17. M. BOIKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que sa délégation est d'accord avec les représentants de la Hongrie et du Liban. En ne prenant aucune décision officielle sur l'ordre de priorité des différents points de l'ordre du jour au début de ses travaux, la Commission pourra plus facilement modifier son calendrier compte tenu des suggestions qui pourront se dégager des déclarations générales et des consultations officieuses.

18. M. PATIÑO (Colombie) dit que, vu la nature des travaux de la Commission, il n'est pas indiqué, en principe, qu'elle procède à une discussion générale. La délégation colombienne avait proposé au groupe des 75 pays en voie de développement qu'il n'y ait pas de discussion générale lors de la dix-neuvième session. La proposition avait été adoptée par le Groupe des Soixante-Quinze et avait aussi été considérée favorablement par d'autres groupes.

19. Cependant, comme la Commission ne s'est pas réunie pendant la dix-neuvième session, la délégation colombienne pense qu'il serait bon, à titre exceptionnel, de procéder à une discussion générale pendant la vingtième session, étant entendu que cela ne constituerait pas un précédent.

20. Il convient de décider pendant la session en cours si une discussion générale doit avoir lieu à la vingt et unième session, pour que les délégations sachent à l'avance si elles doivent exposer leur point de vue sur l'ensemble des questions économiques et financières en séance plénière ou à la Deuxième Commission. M. Patiño propose donc de laisser en suspens la question de l'organisation des travaux, afin que la Commission puisse ultérieurement décider, à la lumière de l'expérience acquise à la session en cours, de l'opportunité de tenir une discussion générale à la vingt et unième session.

21. Mlle BROOKS (Libéria) propose, afin d'accélérer les travaux de la Commission, que les délégations présentent assez tôt des projets de résolution, de manière qu'ils puissent être examinés au cours de la discussion générale.

22. M. MAGOMBE (République-Unie de Tanzanie) note qu'il semble que l'on soit d'accord pour examiner assez tôt la question de la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi. Il propose donc que, lorsqu'un projet de résolution sur ce point sera déposé, les déclarations générales soient interrompues pour l'examiner.

23. M. WHYTE (Royaume-Uni) reconnaît que la fusion proposée est très importante; il propose qu'on en poursuive l'examen au cours de consultations officieuses et que la Commission ne s'en saisisse pas avant qu'on soit arrivé à un accord. En attendant, les déclarations générales pourront continuer.

24. Le PRÉSIDENT fait observer que, dans sa note, il a volontairement parlé de "déclarations générales" plutôt que de "discussion générale", dans l'espoir que cette partie des délibérations de la Commission serait consacrée à des définitions de position étroitement liées à l'ordre du jour de la Commission, ce qui faciliterait ses travaux ultérieurs. A ce propos, on doit espérer que les délégations éviteront, lors de l'examen des différents points de l'ordre du jour, de répéter des arguments déjà formulés au cours de leurs déclarations générales.

25. Le Président admet qu'il n'est pas souhaitable d'établir un programme de travail rigide et qu'il serait bon de ne pas arrêter définitivement l'organisation des travaux, afin de permettre à la Commission de revenir sur cette question au moment approprié et, en particulier, de grouper certains points connexes comme elle le jugera opportun.

26. Quant à la proposition du représentant de la Colombie, le Président se demande si la Commission peut légitimement prendre une décision concernant l'organisation d'une discussion générale à la vingt et unième session; toutefois, cette question pourra être examinée ultérieurement.

27. En ce qui concerne la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi, il semble souhaitable que la Commission, suivant la suggestion du représentant

du Royaume-Uni, entend la série de déclarations générales, étant entendu qu'elle pourra aborder le point 51 aussitôt qu'auront pris fin les consultations nécessaires entre les délégations.

28. Répondant au représentant du Libéria, le Président dit que c'est aux délégations de décider quand elles soumettront leurs projets de résolution.

29. Bien qu'il comprenne les raisons qui ont poussé le représentant de l'Algérie à demander que la Commission ne reprenne ses travaux que le 6 octobre, le Président pense que, vu l'ordre du jour chargé et le

temps limité dont on dispose, il serait sage de s'en tenir au calendrier prévu et de reprendre les travaux le 5 octobre.

30. Afin de faciliter et d'accélérer les travaux de la Commission, le Président fait appel aux délégations pour qu'elles s'inscrivent sur la liste des orateurs dès que possible et pour qu'elles soumettent au plus tôt au Secrétariat les noms des représentants qu'elles ont désignés pour siéger à la Commission.

La séance est levée à 17 heures.

